

INFORMATIONS RELATIVES A L'INSCRIPTION AUX D.U/D.I.U. DE MEDECINE

Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie

Modalités d'inscription

Catégorie T0 : Renseignements, tarifs, dossier d'inscription, pièces à fournir téléchargeables sur : <http://www.chups.jussieu.fr/programmes/T3/inscriptionsenTC/DUmed.html>

- Les étudiants en cours de formation initiale (internes, Licence, Master, etc...), chefs de clinique inscrits en DESC :

1. Obtention de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement
2. Inscription à la scolarité de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie avec règlement des droits universitaires et des droits d'enseignement (**1 seul chèque**)
3. Délivrance par la scolarité d'une carte d'étudiant

Catégorie TA : renseignements, tarifs, dossier d'inscription, pièces à fournir téléchargeables sur : <http://www.chups.jussieu.fr/programmes/T3/inscriptionsenTC/DUmed.html>

- Les personnes engagées dans la vie professionnelle s'inscrivant à titre individuel
- Les personnes non salariées dont le **diplôme initial permettant l'accès à la formation** a été obtenu depuis plus de 3 ans
- Les chefs de clinique (ceux qui ne sont pas inscrits en DESC sont considérés en catégorie TA)

1. Obtention de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement
2. Inscription à la scolarité de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie (ne pas oublier de remplir et signer le contrat de formation professionnelle)
3. Remettre **deux chèques séparés, l'un pour les droits universitaires, l'autre pour les frais d'enseignement**
4. Une carte d'étudiant en formation continue vous sera délivrée par la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie

Catégorie T1 : Les personnes engagées dans la vie professionnelle, dont la formation est prise en charge par l'employeur, (salariés des entreprises, personnels hospitaliers, médecins du travail...) ou par un organisme (ANFH, AGEFOS PME, FAF, FONGECIF...)

1. Obtention de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement
2. Obtention du dossier de prise en charge en contactant le service de la Formation Continue de l'Université. Ce dossier doit être visé par votre employeur et vous même et doit être retourné, accompagné de la photocopie de l'autorisation d'inscription du Directeur de l'Enseignement à :

Formation Continue de l'UPMC – Secteur Médecine

15 rue de l'Ecole de Médecine – Esc B 4ième étage 75006 Paris

Tél : 01 44 27 82 45 ou 46-47-49-87 - Fax 01 44 27 82 95 fcmedecine@upmc.fr

3. Vous recevrez une autorisation d'inscription au titre de la Formation Continue attestant de la prise en charge
4. Inscription **obligatoire** à la scolarité de la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie (**dossier téléchargeable sur fmpmc.upmc.fr : (formations, inscriptions), ne pas oublier de joindre l'autorisation de la Formation Continue** avec celle du Directeur de l'Enseignement)
5. Une carte d'étudiant en formation continue vous sera transmise directement par la Faculté de médecine Pierre et Marie Curie

Pour toutes catégories (T0 – TA – T1) – Inscriptions administratives obligatoires à la Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie – Dossier d'inscription téléchargeable sur le site <http://www.chups.jussieu.fr/programmes/T3/inscriptionsenTC/DUmed.html>